
Finalité 5

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Synthèse	57
Part de la surface agricole utile en agriculture biologique	58
Evolution de la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant	60
Part de l'économie sociale dans l'emploi salarié	62
Création et survie des entreprises	64
Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB	66

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un développement économique et social encourageant

Selon le sommet de la Terre en 2002 à Johannesburg, "consommer et produire de façon responsable c'est respecter les ressources naturelles et les partager de façon équitable". Il faut donc concilier satisfaction des besoins et respect de la nature pour ne pas aboutir à l'épuisement des ressources naturelles. Par l'innovation et la pérennité du système productif, les entreprises jouent un rôle majeur dans les modes de production et de consommation responsables.

Synthèse

Au sein de la Basse-Normandie, certains signes encourageants se dessinent en matière de développement économique et social. Le taux de survie des entreprises est favorable et compense en partie le moindre dynamisme des créations d'entreprises. La valorisation des déchets ne cesse de progresser et l'économie sociale est bien représentée dans la région. Néanmoins, des efforts sont à fournir dans l'agriculture biologique où les objectifs du Grenelle sont loin d'être atteints. Des marges de progrès subsistent également dans le domaine de l'innovation, car l'effort de recherche régional est l'un des plus faibles observés en France. Enfin, des améliorations sont attendues dans la production des déchets ménagers, qui rapportée au nombre d'habitants, se situe parmi les plus élevées de métropole.

La part de la surface agricole utile en agriculture biologique se situe légèrement au dessus de la moyenne nationale, mais est encore loin des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Les surfaces biologiques progressent dans la région, mais à un rythme moins rapide que sur le plan national.

Des améliorations concernant les modes de consommation restent à réaliser, en particulier en matière de production des déchets. Rapportée au nombre d'habitants, la quantité d'ordures ménagères produite se situe parmi les plus élevées de métropole. Ce constat est particulièrement prononcé dans les départements littoraux soumis à la pression touristique. Suite à une sensibilisation accrue de la population et au développement de la collecte sélective, la quantité d'ordures ménagères tend néanmoins à diminuer et la valorisation de ces ordures ne cesse de progresser. En 2007, le taux de valorisation avait même déjà atteint l'objectif du Grenelle attendu pour 2012.

L'économie sociale, qui place l'homme au cœur de ses actions, occupe une place importante dans l'emploi en Basse-Normandie. Ces emplois, largement portés par les associations, ont tendance à se concentrer dans la métropole caennaise et dans les principales unités urbaines bas-normandes. Le secteur est présent dans de nombreuses activités, et en particulier dans les domaines éducatif et social.

Le nombre de créations d'entreprises s'est stabilisé en 2010 après avoir augmenté en 2009. La majorité des créations se fait dans les secteurs du commerce, du transport et des services. La zone d'emploi de Caen enregistre le taux de création le plus important à l'inverse de celles du Bocage et d'Avranches. Ce manque de dynamisme général est compensé par un taux de survie des entreprises récemment créées équivalent à la moyenne métropolitaine.

Si la région enregistre une hausse de ses dépenses intérieures en recherche et développement, celles-ci, rapportées au PIB, restent inférieures aux objectifs fixés par le traité de Lisbonne. L'effort de recherche dans la région est d'ailleurs l'un des plus faibles observés en France.

Les indicateurs retenus

Cinq indicateurs ont été retenus pour situer la région en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Les trois premiers concernent le développement économique et social, et les deux autres portent sur la consommation et la production responsables.

L'effort de recherche est censé témoigner de la capacité d'un territoire à soutenir l'innovation, afin de générer de la croissance et développer la compétitivité et l'emploi à moyen terme. La création et la survie des entreprises permettent d'appréhender la capacité d'un territoire à assurer le renouvellement des entreprises locales. La part des emplois consacrés à l'économie sociale reflète la capacité à placer les hommes au centre des décisions liées à l'activité économique.

La part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique évalue les efforts d'amélioration de la qualité de production dans ce secteur clé pour l'économie régionale. Le suivi de la production des déchets et de leur valorisation rend compte de l'évolution de l'impact des modes de production et de consommation des territoires.

L'indicateur "effort de recherche" n'est disponible qu'au niveau régional. Les indicateurs sur l'agriculture biologique et la collecte et valorisation des déchets peuvent être analysés jusqu'au niveau départemental. Enfin, les données sur la création et la survie des entreprises ainsi que sur l'économie sociale sont disponibles à tous les échelons géographiques.

L'indicateur relatif aux déchets est mobilisable tous les 2 ans tandis que les autres le sont chaque année. Néanmoins, une analyse annuelle de certains indicateurs comme l'effort de recherche ne semble pas pertinente.

A l'avenir, l'analyse pourrait être enrichie par des données sur l'emploi dans les éco-entreprises. Ces dernières produisant des biens et services tout en limitant les impacts sur les ressources naturelles agissent en faveur de la préservation de l'environnement.

Le suivi de la production des ordures ménagères pourrait être complété par une étude des différents émetteurs de déchets, tout en différenciant les déchets dangereux de ceux non dangereux. Cette analyse plus générale permettrait d'identifier les principales sources de production de déchets.

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production agricole respectueux des équilibres écologiques, elle contribue à la préservation des sols et des ressources naturelles.

Elle se distingue par son mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures. L'élevage biologique, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux.

La loi "Grenelle 1" fixe des objectifs de 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020.

Des marges de progrès pour le bio

La Basse-Normandie consacre, en 2008, 2,2 % de sa surface agricole à la production biologique, ce qui la situe tout juste au dessus de la moyenne nationale (2,1 %).

Soumise, comme toutes les régions de France métropolitaine, aux soubresauts des aides à la conversion, l'agriculture biologique bas-normande a cependant enregistré une évolution beaucoup plus faible de ses surfaces qu'au plan national au cours de la dernière décennie.

La région, comme la plupart des régions françaises, est loin d'atteindre, à ce stade, les objectifs fixés par la loi "Grenelle 1" : avoir 6 % de la SAU en surface biologique en 2012 et 20 % en 2020. Avec 27 500 hectares en agriculture biologique ou en conversion en 2008, la Basse-Normandie consacre 2,2 % de sa surface agricole utile (SAU) à la production biologique. Ce sont près de 500 exploitations qui sont engagées dans cette démarche.

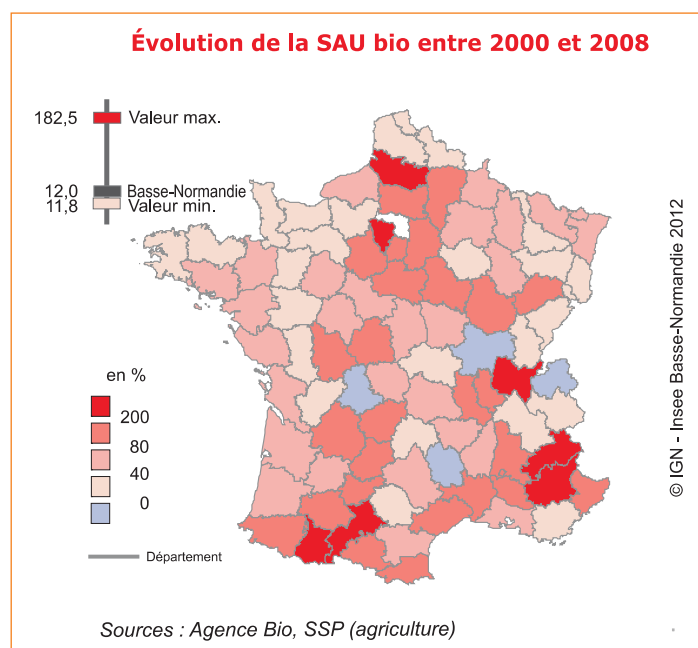
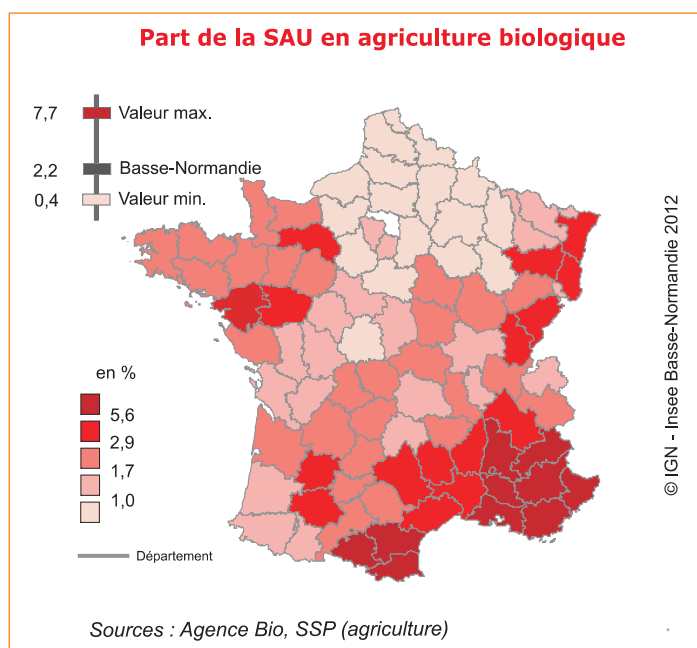
La Basse-Normandie se situe légèrement au-dessus de la moyenne française mais loin derrière les régions leader en la matière que sont la région PACA et le Languedoc-Roussillon. Ces régions consacrent respectivement 7,7 % et 5,5 % de leurs surfaces agricoles à l'agriculture biologique.

Les surfaces biologiques tendent à augmenter depuis 2000 dans toutes les régions françaises. La dynamique bas-normande est cependant moins forte qu'au niveau national. Alors que la SAU biologique augmentait de 56,7 % entre 2000 et 2008 en France métropolitaine, la Basse-Normandie n'enregistrait qu'une augmentation de 12 %.

Cette tendance à l'augmentation des surfaces consacrées à l'agriculture biologique sur la décennie masque des soubresauts consécutifs aux évolutions des mécanismes d'aides alloués à l'agriculture biologique.

Ainsi, après une progression continue de la SAU biologique entre 2000 et 2003, une forte chute a été enregistrée en 2004. Ces évolutions sont liées à l'arrêt du dispositif d'aide à la conversion fin 2002 et à sa reprise fin 2004. Elles témoignent de l'impact des mesures mises en place par les pouvoirs publics sur l'évolution de la production biologique.

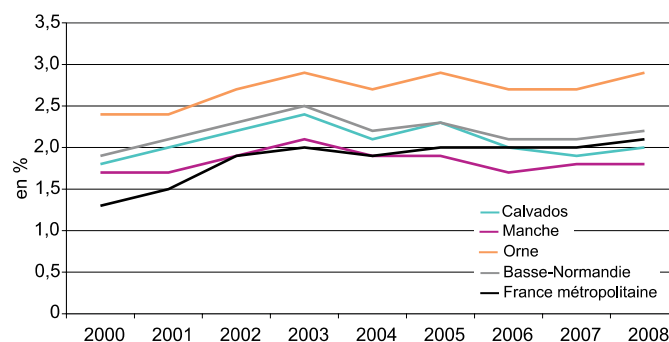
Au sein de la région, les situations sont contrastées d'un département à l'autre. L'Orne consacre 2,9 % de sa SAU à l'agriculture biologique contre seulement 1,8 % et 2 % dans les départements de la Manche et du Calvados. Nettement au-dessus de la



Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

moyenne française en 2000, ces départements sont passés en 2008 en-deçà de la moyenne nationale, témoignant ainsi d'une évolution relativement faible de leur SAU biologique au cours de la décennie.

Évolution de la part de la SAU bio entre 2000 et 2008



Sources : Agence Bio, SSP

Définitions

- **L'agriculture biologique** recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment) et des traitements, en cas de maladie, à base de phytothérapie, homéopathie et aromathérapie. Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion pour les animaux variable selon les espèces. La conformité des productions agricoles biologiques à un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention "agriculture biologique".
- La **superficie agricole utilisée (SAU)** est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)
- **Les superficies en agriculture biologique** comprennent :
 - les surfaces "certifiées bio", qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée et dont la production peut être commercialisée avec la mention "agriculture biologique"
 - les superficies en conversion (la durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes)
- **Part de la surface en bio** : rapport de la surface en agriculture biologique (y c. les surfaces en conversion) à la surface agricole utile des exploitations (SAU).

Pertinence

La part des surfaces examinée ici porte sur les surfaces converties à l'agriculture biologique mais aussi sur les surfaces en conversion. Bien que disponible uniquement à l'échelon départemental, cet indicateur est suivi annuellement ce qui permet d'identifier assez précisément les impacts des aides consacrées à cette filière et d'évaluer le chemin pris pour atteindre les objectifs fixés par la loi "Grenelle 1". La déclinaison de cet indicateur par type de culture serait une information supplémentaire utile.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 19-20
- GraphAgri 2009, Agreste, Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, pages 80-81

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Evolution de la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant

Les modes de production et de consommation actuels pèsent sur les ressources naturelles et sur l'environnement. Afin de réduire leurs effets, le Grenelle de l'environnement vise la réduction des déchets et la limitation de leur impact à travers leur traitement. Dans ce cadre, deux objectifs ont été fixés : atteindre 35 % de recyclage et de valorisation organique de déchets à l'horizon 2012 et 45 % d'ici 2015 et diminuer de 7 % la production d'ordures ménagères en cinq ans. Les collectivités interviennent dans l'amélioration du traitement des déchets et les entreprises sur leur réduction à la source, les ménages devant être sensibilisés aux deux aspects. Les collectivités participent à cette sensibilisation par des opérations de gestion à domicile, telle que le compostage, ou des programmes locaux de prévention en collaboration avec l'Ademe.

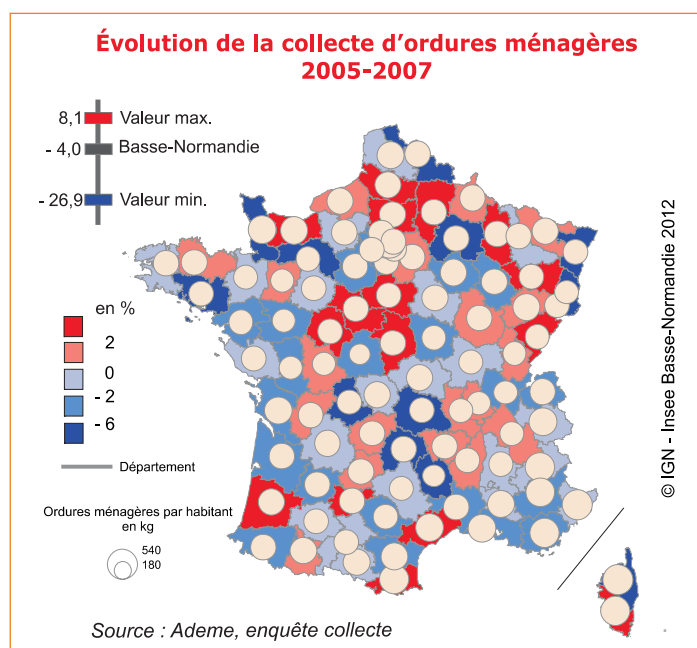
Une production d'ordures ménagères élevée mais en cours de réduction

En Basse-Normandie, la masse d'ordures ménagères par habitant figure parmi les plus élevées de métropole. La situation tend pourtant à s'améliorer, tant en termes de volume par habitant que pour le traitement de ces ordures en particulier, et de l'ensemble des déchets ménagers en général.

Le rapport entre la quantité d'ordures ménagères produites et la population positionne la Basse-Normandie parmi les régions de France qui génèrent le plus d'ordures par habitant. Ce rapport s'élève en effet à 428 kg par habitant et par an, à un niveau bien supérieur à la moyenne nationale (390 kg par habitant) et place la région au 19^e rang parmi les régions métropolitaines. Le phénomène est encore plus présent dans les départements littoraux, le ratio atteignant 444 kg par habitant dans le Calvados et 450 kg par habitant dans la Manche. La nature de l'indicateur, qui consiste à rapporter ces déchets à la population résidente, pénalise les zones qui accueillent d'autres populations, notamment des touristes. La production d'ordures ménagères liées par exemple à la fréquentation saisonnière est difficile à appréhender. En Basse-Normandie, la proximité de la région parisienne en particulier favorise l'étalement de la présence sur une période plus large que la seule période estivale, et contribue sans doute à une surévaluation du ratio. Après correction de ce biais⁽¹⁾ le classement des régions demeure sensiblement le même⁽²⁾.

(1) par la fréquentation des hôtels et campings.

(2) mais l'effet résidences secondaires demeure un facteur de surévaluation.



Entre 2005 et 2007, la Basse-Normandie progresse, la réduction de la collecte d'ordures ménagères par habitant (-4 %) étant plus importante que dans l'hexagone (-2 %).

A l'échelle de la région, cette évolution contribue à atteindre l'objectif de réduction de 7 % de ces déchets entre 2010 et 2015. Cependant, ce recul concerne la Manche et surtout l'Orne, le Calvados affichant au contraire une progression.

Au delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au travers de l'évolution de leur répartition. Le geste de tri commence à s'ancrer dans les habitudes des bas-normands : la part des ordures ménagères résiduelles diminue (de 57 % à 49 %) au profit du tri (verres, journaux et emballages). Par ailleurs, la part des ordures ménagères collectées par les services de ramassage passe de 70 % en 2005 à 62 % en 2007 (69 à 66 % en métropole), le transfert se faisant vers la déchèterie. Ce transfert constitue a priori un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri (déchets verts, incinérables, métaux, produits électroniques, produits chimiques, matériaux inertes, cartons, verre, etc). En termes de valorisation des déchets, ces évolutions sont également favorables puisque 92 % des déchets issus de la collecte sélective sont valorisés en Basse-Normandie, et 52 % pour les flux transitant dans les déchèteries.

Pour ses déchets ménagers, la Basse-Normandie affiche un taux de valorisation matière et organique qui, en passant de 30 % à 36 % en deux ans, permet à la région d'afficher une proportion supérieure à la moyenne nationale pour ce type de valorisation en 2007 et d'atteindre d'ores et déjà l'objectif Grenelle de 2012. La répartition de cette valorisation entre la valorisation organique, le recyclage et le tri est proche de ce qui se fait dans l'hexagone.

En revanche, sur les autres types de valorisation, des différences plus sensibles apparaissent entre les traitements employés. La mise en décharge est ainsi beaucoup plus fréquente, quoiqu'en recul, dans la région (51 % contre 35 % en France métropolitaine en 2007), alors qu'elle est restée stable dans l'hexagone. Cette diminution est toutefois à nuancer par le fait qu'en 2007 la pluviométrie particulièrement abondante en Basse-Normandie a favorisé la production de déchets verts. La production de chaleur par incinération au contraire, est nettement plus limitée en Basse-Normandie (10 % contre 30 % en France). Cette moyenne nationale est fortement influencée par les résultats de grandes agglomérations disposant d'importantes unités d'incinération, notamment en région parisienne, tandis que la Basse-Normandie n'abrite qu'un centre à Colombelles. Une partie des déchets bas-normands rejoint ainsi des incinérateurs extra-régionaux comme celui de Saint-Jean-de-Folleville en Seine-Maritime ou celui de Pontmain en Mayenne.

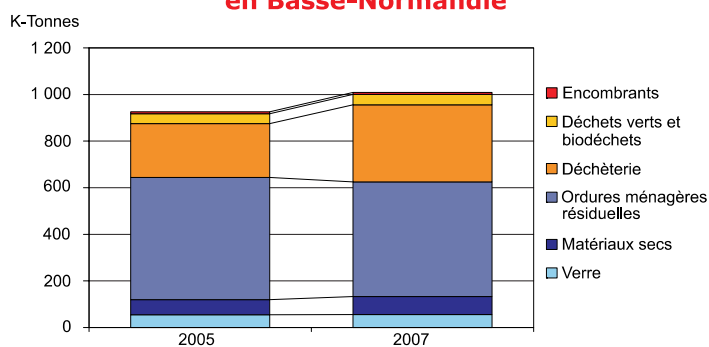
Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Outre les déchets produits par les ménages et les petites entreprises, la question des déchets produits par les établissements industriels n'est pas à négliger.

Avec 614 000 tonnes en 2006, la Basse-Normandie se situe au 14^e rang national (hors Corse, regroupée avec Paca) en termes de volume, selon l'enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels. Compte tenu de la nature de ses activités, la structure régionale diffère de la répartition nationale : plus de bois et de papier-carton en Basse-Normandie, et moins de minéraux, de boues et de mélange.

Concernant les déchets dangereux, les données recueillies auprès des installations classées (ICPE) par le Ministère de l'écologie (MEDDTL) évaluent à environ 59 800 tonnes la production bas-normande en 2008 (18^e rang national).

Répartition des déchets ménagers et assimilés en Basse-Normandie



Source : Ademe, enquête collecte

Définitions

Les déchets considérés dans les indicateurs sont les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public (EPCI ou communes ayant une compétence déchets) répartis selon six catégories : ordures ménagères résiduelles en mélange (collectées en porte à porte), verre, matériaux secs (emballages en mélange, corps plats, journaux et magazines, corps creux), bio déchets et déchets verts, encombrants et déchets déposés en déchèterie. Ces déchets comprennent une part (environ 20 %) produite par les petites entreprises, ramassée dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (par exemple : déchets de restauration, cartons, gravats...).

- **Quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant** : quantité totale de déchets collectés dans une année rapportée à la population résidente estimée au 1^{er} janvier, en kg.
- **Quantité d'ordures ménagères par habitant** : quantité d'ordures ménagères produites dans une année (ordures ménagères résiduelles, verre et matériaux secs, en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte) rapportée à la population résidente estimée au 1^{er} janvier, en kg.
- **Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers ou assimilés** : quantité de déchets valorisés (valorisation matière ou organique) rapportée à la quantité totale de déchets collectés, en %.

Pertinence de l'indicateur

L'analyse de la collecte et du traitement des déchets permet de donner une indication sur le caractère durable et responsable des modes de consommation et de production, qui sont à l'origine de ces déchets.

Les quantités collectées comprennent des déchets produits par les petites entreprises et commerces locaux qui s'ajoutent à la production des ménages et accroît les ratios par habitant. On fait l'hypothèse que cette part varie peu d'un département à l'autre.

Les rapports par habitant ne tiennent pas compte de la population non résidente. On surestime donc les ratios dans les zones touristiques. Cependant, les tests effectués sur les données 2005 en comparaison avec les populations présentes estimées par le ministère en charge du tourisme, montrent que même si les écarts se resserrent, le classement des départements n'est pas sensiblement modifié.

Les déclarations étant effectuées par les collectivités, les données sur le traitement des déchets sont localisées au lieu de production et non au lieu de traitement (alors que selon la situation des lieux de traitement, certains déchets peuvent être traités en dehors du département de production).

Les données 2005, première année de collecte, peuvent inclure quelques imprécisions susceptibles d'aboutir à des évolutions 2005-2007 à prendre avec précaution.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Études & documents* n° 57, Commissariat général au développement durable, Ministère de l'écologie, du développement durable et du logement, novembre 2011, pages 21 à 25
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr → Sujet transversaux → Développement durable
- www.ademe.fr → Déchets

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part de l'économie sociale dans l'emploi salarié

L'économie sociale porte des valeurs différentes de celles du modèle économique dominant. Grâce à ces valeurs (solidarité, équité, partage, transparence, gestion démocratique de l'organisation...), qui placent l'être humain et le projet collectif au cœur même de ses activités et de ses actions, l'économie sociale contribue à un mode de production durable. Un fort taux d'emploi dans ce secteur contribue à double titre au développement durable. D'une part, les salariés bénéficient des principes fondamentaux mis en œuvre dans les unités de l'économie sociale. D'autre-part, leurs activités (insertion, social, environnemental...) sont tournées vers un projet collectif bénéficiant plus largement à la société.

Un fort ancrage de l'économie sociale dans les territoires bas-normands

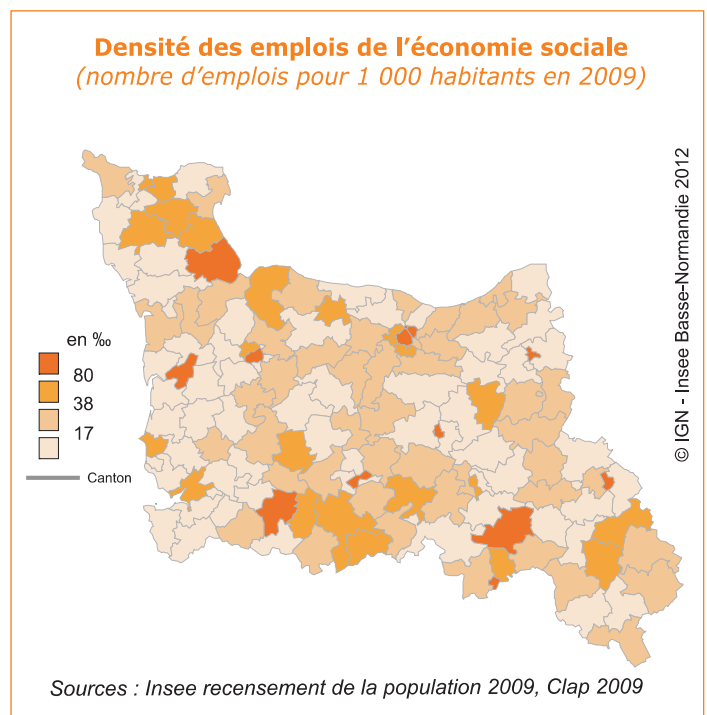
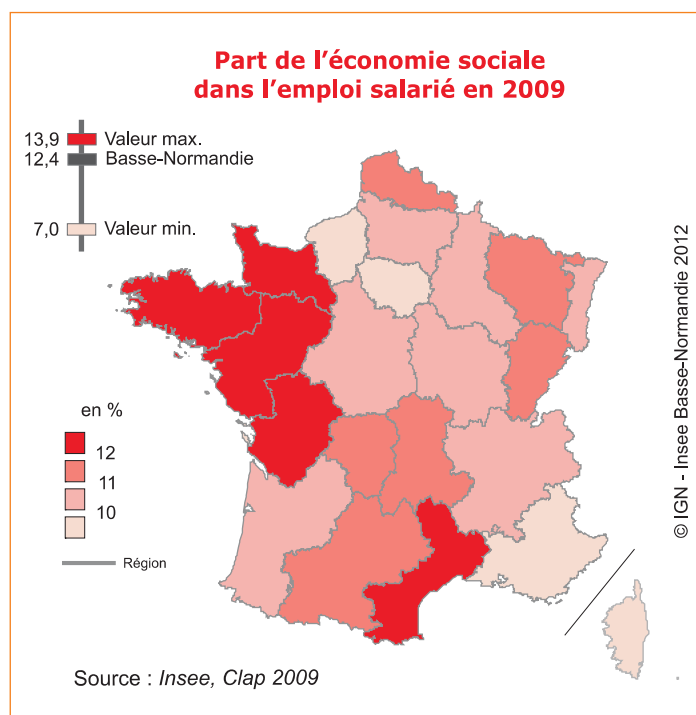
Avec 12,4 % de l'emploi salarié, le secteur de l'économie sociale est plus présent en Basse-Normandie qu'au plan national. Les activités appartenant au champ de l'économie sociale sont très diversifiées. Elles concernent surtout les domaines du social et de l'éducation.

L'économie sociale représente, en 2009, 12,4 % de l'emploi salarié en Basse-Normandie, contre 10,2 % au plan national. Pour des raisons historiques en lien avec l'apparition et le développement des mutuelles, l'économie sociale est particulièrement présente en Bretagne (13,9 %), dans les Pays de la Loire (12,9 %) et en Poitou-Charentes (12,7 %).

Les entreprises de l'économie sociale, associations, coopératives, mutuelles et fondations, produisent et investissent dans tous les champs d'activité de l'économie et de la société. Au sein de l'économie sociale et solidaire, les coopératives bas-normandes représentent 17,4 % des salariés, les mutuelles 3,4 % et les fondations 3,3 %. Les trois quarts des salariés de l'économie sociale travaillent dans une association. Les activités les plus développées relèvent de l'action sociale (aide à domicile, établissements sociaux et médico-sociaux, services aux personnes âgées, services à la petite enfance, ...) et de l'éducation. Les coopératives agricoles et les coopératives de production sont plus présentes en Basse-Normandie qu'au plan national.

La part de l'économie sociale dans les zones d'emploi varie de 5,4 % à Honfleur à 15,6 % dans celle de Saint-Lô. Il est difficile de relier ces disparités aux caractéristiques des territoires, si ce n'est le fait que la répartition géographique de l'économie sociale épouse souvent celle de l'emploi total.

Les emplois de l'économie sociale sont concentrés au sein de la métropole caennaise et des principales unités urbaines. Les sièges sociaux des associations, mutuelles et fondations y sont en effet principalement localisés. Les coopératives de production agricoles (notamment les coopératives laitières) sont en revanche à proximité des lieux de production, plutôt ruraux. Quelques zones rurales, peu denses en emploi, voient leur économie fortement dynamisée par la présence d'un établissement de taille importante. C'est par exemple le cas d'Isigny-sur-Mer où est implantée la coopérative agricole Isigny-Sainte-Mère (près de 500 emplois). De même, les coopératives de production industrielle Acome près de Mortain (plus de 1 000 emplois) et Areacem à Tourouvre (près de 200 emplois) expliquent le poids important de l'économie sociale dans ces parties du territoire. Les fondations gérant des établissements de santé, des établissements pour adultes ou enfants handicapés ou des maisons de retraite sont très présentes dans la Manche. La Fondation du Bon Sauveteur possède plusieurs établissements de santé importants dans ce département, par exemple à Picauville et à la Glacière.



Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les emplois salariés des secteurs de l'économie sociale

	Basse-Normandie			France métropolitaine	
	Nombre d'emplois salariés	Poids dans l'économie sociale (en %)	Poids dans l'emploi total (en %)	Poids dans l'économie sociale (en %)	Poids dans l'emploi total (en %)
Coopératives	10 200	17,4	2,2	13,4	1,4
agricole	3 070	5,2	0,7	3	0,3
de crédit	4 220	7,2	0,9	7,2	0,7
de production	1 600	2,7	0,3	1,1	0,1
autres	1 310	2,2	0,3	2,1	0,2
Mutuelles	2 020	3,4	0,4	5,4	0,6
Associations	44 610	75,9	9,4	78,3	8,0
Social	23 920	40,7	5,0	36,7	3,7
Education	8 660	14,7	1,8	15,1	1,5
Santé	2 040	3,5	0,4	5,6	0,6
Sport-culture-loisir	2 490	4,2	0,5	5,2	0,5
Hébergement et restauration	600	1,0	0,1	1,2	0,1
Services aux entreprises	2 000	3,4	0,4	4,1	0,4
Autres	4 890	8,3	1,0	10,4	1,1
Fondations	1 950	3,3	0,4	2,8	0,3
Ensemble économie sociale	58 770	100,0	12,4	100,0	10,2

Source : Insee, Clap 2009

Définitions

- **L'économie sociale** désigne un ensemble d'activités économiques à finalité sociale. Elle regroupe des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif, et dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Le périmètre d'étude statistique de l'économie sociale et solidaire a été défini conjointement par l'Insee, la Délégation Interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) et le Conseil National des Chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES). Le champ de l'économie sociale est construit à partir d'une liste de catégories juridiques puis de l'exclusion de certaines activités réputées hors champ. Les structures de l'économie sociale sont réparties en 4 familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.
- **Économie solidaire** : terme utilisé pour désigner des pratiques très différentes comme le commerce équitable, la finance éthique, le microcrédit, le tourisme solidaire, l'agriculture durable, les réseaux d'échange de savoirs, les services de proximité, les régies de quartier, les différentes formes entrepreneuriales collectives. Elle est associée au développement durable autour de la notion de solidarité et du projet de société.

Pertinence de l'indicateur

La part de l'économie sociale dans l'emploi salarié est un indicateur qui utilise des sources d'information mobilisables chaque année : connaissance locale de l'appareil productif (Clap) et Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Ces sources permettent de territorialiser l'indicateur à un niveau fin. L'analyse de l'emploi est surtout pertinente au niveau de la zone d'emploi. Un zonage plus fin permet de localiser les principales unités de production sur le territoire mais n'améliore pas la qualité de l'analyse économique. Les évolutions d'effectifs dans le temps doivent être analysées avec précaution à un niveau fin. En effet, les variations d'effectif d'une année à l'autre peuvent être liées à la qualité de la source utilisée et non à la réalité économique. A un niveau plus agrégé comme la zone d'emploi ou le département, les évolutions ont du sens. L'analyse de l'économie sociale par grandes familles d'unités (coopératives, mutuelles, associations et fondations) est également pertinente.

Bibliographie

- www.insee.fr ➔ Thèmes ➔ Économie générale ➔ Données détaillées ➔ Comparaisons régionales ➔ L'économie sociale des régions de France
- Indicateurs de contexte de développement durable, Projet de rapport - Novembre 2011, Association des Régions de France, pages 44-45
- "L'économie sociale contribue fortement à la création d'emplois", *E pour cent* n° 32, Insee Basse-Normandie, septembre 2009
- "L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006" *Insee Première* n° 1224, février 2009

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Création et survie des entreprises

La création d'entreprise constitue l'un des piliers de développement économique régional. Le taux de survie renseigne sur la pérennité des entreprises.

La création et la survie des entreprises permettent d'analyser le renouvellement de l'appareil productif d'une région. Les nouvelles entreprises étant soumises à des normes plus respectueuses de l'environnement, le renouvellement de l'appareil productif est positif pour le développement durable.

Fléchissement des créations après la forte augmentation de 2009

En Basse-Normandie, le rythme des créations d'entreprises s'est ralenti en 2010 après une forte augmentation en 2009, liée à la création du statut d'auto-entrepreneur. 16 % des entreprises actives en 2010 sont des entreprises créées au cours de l'année.

Le manque de dynamisme régional concernant les créations d'entreprises est à relativiser par de meilleurs résultats en termes de survie.

A l'échelle de la région, la zone d'emploi de Caen constitue le principal moteur de création d'entreprises. C'est dans le département de la Manche que les entreprises présentent le meilleur taux de survie.

Près de 80 % des créations d'entreprises se font dans le secteur tertiaire et notamment celui du commerce.

Après le boom des créations d'entreprises de 2009, engendré par l'arrivée du statut d'auto-entrepreneur, l'augmentation des créations d'entreprises a été de 7 % au plan national en 2010.

En Basse-Normandie, le nombre de créations d'entreprises est stable en 2010. Le nombre d'auto-entrepreneurs croît légèrement (+ 0,1 %) alors que celui des autres catégories d'entreprises est en baisse (- 0,3 %). En 2010, la région occupe le 18^e rang.

Ainsi, la dynamique de création est faible en Basse-Normandie mais les entreprises créées y ont une durée de vie conforme à la moyenne métropolitaine. Pour celles créées en 2006, le taux de survie à 1 an s'établit à 91,5 %, celui à 2 ans à 77,8 % et celui

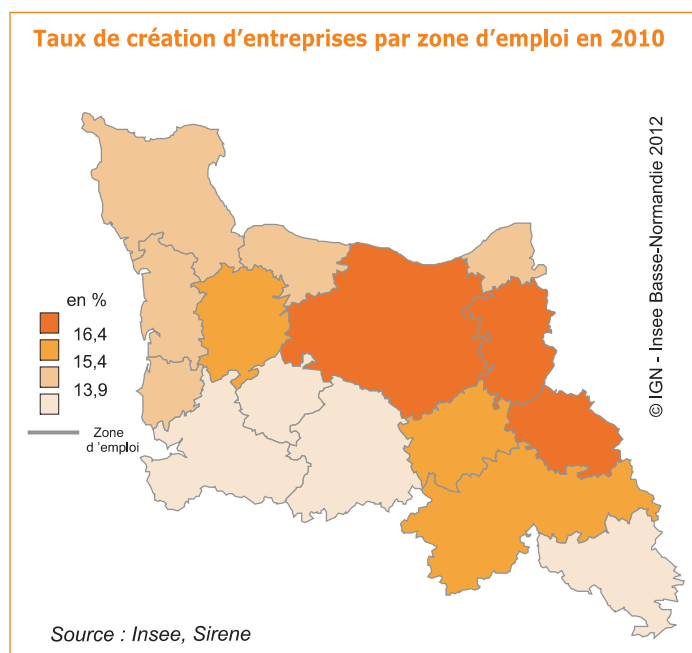
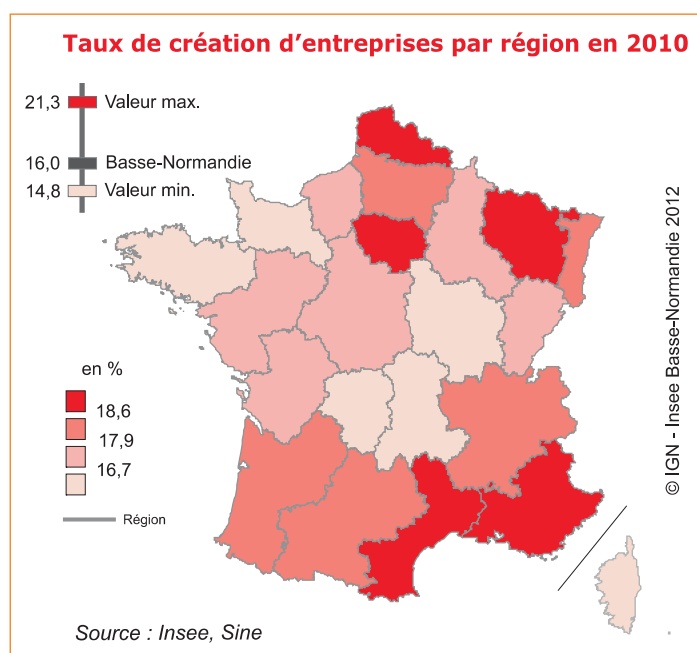
à 3 ans à 66,4 %. L'orientation générale de l'économie tournée vers des secteurs moins souvent porteurs de projets est un facteur expliquant ces faibles taux de création. Pour autant, dans ce contexte, les "opportunités de créations et de développement des jeunes entreprises rendent celles-ci mieux armées pour franchir le cap de leurs premières années d'existence, les candidats à l'entrepreneuriat prenant mieux en compte les risques de cette aventure"⁽¹⁾.

Le taux de survie des entreprises bas-normandes reflète une certaine stabilité de l'économie de la région bien que la situation soit contrastée d'un secteur à l'autre.

La grande majorité des créations d'entreprises se fait dans les secteurs du commerce, des transports et des services. Le nombre d'entreprises créées dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale a augmenté de 12,7 % en 2010. Dans le même temps, les activités immobilières affichent la plus forte baisse (- 10 %), contrairement à l'évolution nationale (+ 13 %). Même si elles regroupent le plus de créations, les entreprises du commerce n'enregistrent pas les meilleurs taux de survie. Ce sont celles de la construction qui affichent le plus fort taux de survie à 3 ans en Basse-Normandie.

Le profil des créateurs d'entreprises bas-normands montre que près des deux-tiers d'entre eux sont des hommes. Ils sont en général plutôt jeunes : 58 % ont moins de 40 ans.

⁽¹⁾ Études et documents n° 57 (cf. bibliographie)



Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les données sur la survie des entreprises bas-normandes révèlent que les jeunes créateurs (moins de 30 ans) sont davantage en activité trois ans après leur création que leurs homologues métropolitains (écart de 10 points pour la région). A l'inverse, à plus de 50 ans, ce sont les créateurs métropolitains qui réussissent le mieux à maintenir leur activité.

A l'échelle infra-régionale, la zone d'emploi caennaise est la plus dynamique avec un taux de création supérieur de 3 points à la moyenne régionale.

A l'inverse, les zones d'emploi du Bocage et d'Avranches le sont moins avec un taux de création inférieur de 3 points à la moyenne régionale.

Les secteurs dans lesquels se créent les entreprises diffèrent d'une zone d'emploi à l'autre en raison de leurs spécificités économiques. Ainsi, la zone d'emploi de Vire enregistre davantage de créations dans l'industrie, celle d'Honfleur dans les services et celle de Granville dans l'action sociale.

La dynamique de création d'entreprises est certes essentiellement portée par le Calvados, pourtant, c'est dans ce département que le taux de survie des entreprises à 5 ans créées en 2004 est le plus faible (52,2 %). Ce constat est valable pour toutes les zones d'emplois du département.

La Manche affiche le meilleur résultat concernant la survie des entreprises (taux de survie de 60 %) et ce, dans tous les secteurs. Quatre des cinq zones d'emplois manchoises affichent un taux de survie supérieur à la moyenne régionale. L'écart est même de plus de 3 points pour les zones de Granville, Coutances et Avranches.

Créations d'entreprises selon le secteur d'activité en 2010

en %

Libellé de la zone d'emploi	Industrie	Construction	Commerce, transport, services	Administration de la santé de l'enseignement et de l'action sociale
Alençon (partie bas-normande)	5,6	17,3	69,2	7,9
Argentan	7,9	14,2	71,3	6,7
Avranches	7,9	13,1	72,9	6,2
Bayeux	5,6	12,7	74,2	7,5
Caen	6,2	13,9	70,6	9,3
Cherbourg-Octeville	7,3	12,7	73,2	6,9
Coutances	6,1	13,3	71,8	8,8
Flers	3,7	18,6	68,7	9,1
Granville	5,2	13,1	71,4	10,4
Honfleur	3,1	14,7	74,8	7,4
L'Aigle	7,7	16,2	70,0	6,1
Lisieux	3,4	17,8	72,8	6,0
Nogent-le-Rotrou (partie bas-normande)	7,1	18,4	68,8	5,7
Saint-Lô	7,2	10,7	73,9	8,2
Vire	11,7	11,7	69,9	6,8
Région	6,1	14,3	71,5	8,2

Source : Insee, Sine

Définition

- **Taux de création** : rapport du nombre de créations d'entreprises au cours d'une année au stock d'entreprises actives au 1er janvier.
- **Taux de survie** : proportion d'entreprises créées une année donnée et atteignant leur énième anniversaire.

Pertinence de l'indicateur

Les indicateurs retenus portent sur les créations dans les activités marchandes non agricoles. Lorsqu'une unité légale exploitante apparaît et qu'elle n'a pas de prédécesseur, elle est considérée comme entreprise nouvellement créée.

La création d'entreprises est vue comme un levier de développement économique et un moyen de réduire le chômage. De forts taux de création ne signifient pas nécessairement une consolidation du tissu local d'entreprises ou des créations nettes d'emploi. On constate en effet que l'apparition de nouvelles entreprises s'accompagne souvent de la sortie d'entreprises préexistantes ou d'une durée de vie très courte des entreprises nouvellement créées.

Les données sur la survie ne prennent pas en compte les auto-entreprises. A l'avenir, des ruptures assez sensibles pourraient affecter les données de cet indicateur car les auto-entreprises peuvent avoir une plus faible durée de vie.

La création des entreprises et leur survie peuvent être analysées à l'échelle des zones d'emploi. Ce zonage est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il est adapté pour les études locales sur le marché du travail.

On peut envisager un suivi annuel afin de prendre en compte les évolutions conjoncturelles de l'année passée.

Calculé à l'aide des résultats établis dans le cadre du dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises), le taux de survie repose sur une interrogation d'entreprises 3 ans, puis 5 ans après leur création.

Bibliographie

- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Études et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, p 36-39
- Hagège Claire et Masson Clotilde, "En 2010, hausse des créations d'auto-entreprises mais aussi de sociétés", *Insee Première* n° 1334, janvier 2011
- Le Corre Boris, "Survie à 5 ans des entreprises : 60 % dans la Manche", *E pour cent* n°43, Insee Basse-Normandie, mai 2011
- Boivin Matthieu, "Le calme après le boom des auto-entrepreneurs", *Bilan 2010*, Insee Basse-Normandie, juin 2011
- Jean-Philippe Briand, Michel Moisan, "22 villes pour structurer 7 pôles de développement", *Cent pour Cent* n° 228, Insee Basse-Normandie, mars 2012

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement dans le PIB

Les moyens humains et financiers investis dans la Recherche et Développement (R&D) participent au développement durable car ils mettent en œuvre des capacités d'innovation nécessaires dans un contexte de transition et d'adaptation de l'économie aux enjeux du développement durable. Une partie des efforts est directement tournée vers l'environnement, ce qui contribue à améliorer la protection de la planète.

Développer la recherche et développement participe à l'accumulation des savoirs et connaissances des citoyens. La compétitivité d'une économie régionale est renforcée par une R&D innovante.

Afin de réduire l'écart entre l'union européenne et ses principaux concurrents, le Conseil européen de Barcelone en 2002 fixe aux États membres l'objectif de consacrer 3 % de leur PIB à la R&D.

Un manque d'innovation malgré quelques signes encourageants

Les dépenses de Recherche et Développement enregistrées en 2007 représentent 1 % du PIB régional, soit un taux inférieur de 2 points aux objectifs de Lisbonne et Barcelone. La qualité de la recherche est confirmée par de bons classements obtenus pour la demande de brevets de haute technologie et de technologie de l'information.

Comme la quasi-totalité des régions, la Basse-Normandie n'atteint pas l'objectif de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB à la R&D. Il n'est que de 1,07 % en 2007. Seules les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France présentent un effort de recherche respectant les objectifs du Conseil Européen. Si l'on rapporte ces dépenses à la population, la région se classe au 15^e rang.

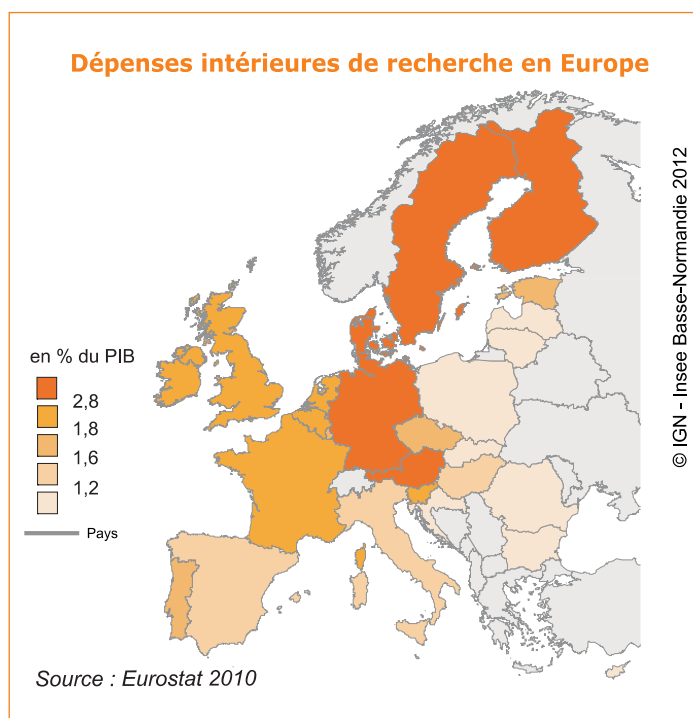
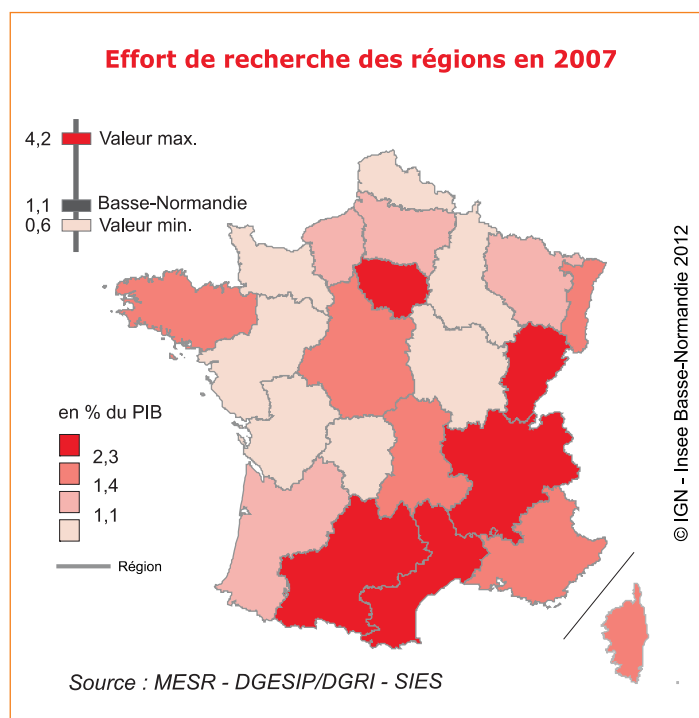
Cet effort de recherche a toutefois progressé très légèrement (+ 0,1 point) en Basse-Normandie depuis 2004. Sur la période 2004-2007, la région fait bonne figure quant à l'évolution de ses dépenses intérieures en recherche et développement (DIRD), en hausse de 18 % (22 % pour les entreprises et 8 % pour la recherche publique).

Les entreprises investissent davantage que le secteur public dans ce domaine. Leurs dépenses en Basse-Normandie représentent 70 % des dépenses totales contre 65 % en moyenne pour la métropole.

Corollaire de ce constat, on compte, parmi les effectifs de la région dédiés à la R&D, davantage de personnes travaillant dans le secteur privé. Parmi les 4 500 personnes occupant un poste dans ce secteur, 57 % exercent leur activité dans le secteur privé. Ce taux est équivalent pour la France métropolitaine.

Sur la période 2004-2007, l'évolution des effectifs a été légèrement plus forte dans la région qu'au plan national (+ 8,4% dans la région contre + 6,4 % en France). C'est dans le secteur privé que cette hausse a été la plus forte (+ 9 %).

En rapportant les effectifs à la population, la région se situe dans le milieu du classement des régions. Pour 1 000 habitants, trois personnes travaillent dans la R&D. Ce taux est multiplié par trois ou quatre pour les régions leader, l'Île-de-France et Midi-Pyrénées.



Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

169 brevets ont été déposés dans la région en 2008 ce qui est comparable à 2001 (168 brevets). La Basse-Normandie se classe au 12^e rang pour la densité scientifique (nombre de publications scientifiques et technologiques rapporté à sa population). La région est classée au 6^e rang pour la demande de brevets de haute technologie et de technologie de l'information (source OEB, Office Européen des Brevets).

En 2009, plus de la moitié des brevets régionaux sont enregistrés dans le Calvados. Avec un peu moins de 40 brevets, les départements de la Manche et de l'Orne se partagent les brevets restants. La suprématie du Calvados s'explique par l'implantation de l'université régionale et des grands équipements de recherche comme le Ganil (Grand Accélérateur National d'Ions Lourds) ou Cyceron (Cyclotron bio médical).

Définitions

- **DIRD (dépenses intérieures de Recherche et Développement)** : somme des moyens financiers mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D par les administrations et les entreprises.
- **Effort de recherche** : DIRD/PIB exprimé en %.
- **Dépôts de brevets** : concerne les brevets publiés par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), au lieu de résidence des inventeurs.

Pertinence de l'indicateur

L'effort de recherche doit plutôt être vu comme un indicateur d'investissement et non de performance. Il ne permet pas de rendre compte de l'impact des résultats obtenus du fait de l'innovation. C'est pourquoi il semble important de compléter son analyse par des indicateurs complémentaires tels que les dépôts de brevets.

L'échelon régional est le seul pertinent pour le suivi de cet indicateur car le pilotage des stratégies de R&D se fait le plus souvent à ce niveau (schéma régional de développement économique, stratégie régionale de l'innovation).

La comparaison entre régions doit tenir compte du fait qu'une partie des dépenses liées à l'effort de recherche dépend des stratégies nationales de recherche publique.

Du fait d'une absence de données significatives à l'échelon infra-régional, aucune comparaison des territoires n'a été envisagée.

L'effort de recherche et le nombre de brevets déposés sont mesurés chaque année.

Bibliographie

- "La Recherche & Développement en Basse-Normandie", Observatoire Économique de Synergia, octobre 2009
- "Indicateurs de développement durable pour les territoires", *Etudes et documents* n° 57, Commissariat Général au Plan, Datar, SOeS, novembre 2011, pages 51 à 53